



Publicité et école de cinéma publique

Par DrSchultz

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui car je suis étudiant en dernière année dans une école de cinéma publique et j'ai un problème.

J'ai l'occasion de réaliser comme projet de fin d'études une publicité qui m'a été commandée par une marque de luxe. Il s'agit d'une réelle opportunité professionnelle.

Cependant mon école dit que la diffusion de ce film sera impossible car il met en avant un produit et que cela aura été produit avec le matériel de l'école, qui est un bien public.

J'aurais aimé savoir si cela est réellement illégal, même dans l'idée où les crédits de fin mentionnent qu'il s'agit d'une collaboration entre la marque et l'école. Il s'agira alors qu'une co-production entre une entité publique et une entité privée, mais cela à but pédagogique étant donné qu'il s'agit du projet de fin d'études d'un étudiant.

Merci d'avance de vos éclaircissements !

Cordialement